



Régies automatiques : La casse sociale n'est pas un progrès.

On pourrait voir dans les régies automatiques l'inéluctable marche du progrès. Affranchir les salariés de tâches redondantes pour une qualité de fabrication équivalente sinon meilleure, ce qui permettrait alors de dégager du temps pour réaliser de nouvelles émissions en extérieur, par exemple. C'est d'ailleurs comme cela que le projet a été présenté aux organisations syndicales, du moins oralement.

En effet, l'accord d'expérimentation qui a été soumis aux syndicats ne présente aucune garantie pour tous les salariés qui seront laissés sur le carreau. Ils ne sont d'ailleurs mentionnés dans l'accord que de façon très hypocrite : « 46 techniciens volontaires du réseau pourront voir pendant 3 jours le fonctionnement de l'Assistant de **M**ise en **I**mage et de **S**on ». L'AMIS, acronyme on ne peut plus cynique pour désigner un automate qui remplace les techniciens. Et quoi penser de la proposition d'associer ces 46 salariés à l'élaboration des fiches de postes des nouveaux métiers ? Est-ce leur rôle ?

De plus, quiconque a déjà travaillé en régie sait les ressources extraordinaires qui peuvent être déployées par chacun des techniciens afin de résoudre un problème, palier à un imprévu, bref faire en sorte que ça marche. Demain, quelles seront les marges de manœuvres techniques et éditoriales avec 3 salariés et un automate ? Quelle sera la réactivité pour changer un conducteur quelques minutes avant l'antenne, si une actualité devait tomber ou si un reportage devait être mixé au dernier moment ?

En conséquence, pour toutes ces raisons et avant tout pour la sauvegarde de l'emploi et la qualité de notre travail, Sud ne signera jamais un accord qui condamne par avance les personnels techniques de plateau et de régie et conjure tous les syndicats de faire de même.

Rédigé depuis les régions,
le 7 octobre 2022